

Mandat de vente :

Jusqu'à 200 000 € = 12 000€ TTC*

A partir de 200 000€ = 6%TTC*

Vente de terrain :

10%HT soit 12%TTC avec un minimum de 12 000€ TTC*

Fonds de commerce/Locaux commerciaux :

10% HT du prix de vente

Avec un minimum forfaitaire de 12 000€ HT

Mandat de négociation :

Jusqu'à 200 000 € = 12 000€ TTC*

A partir de 200 000€ = 6%TTC*

Avis de valeur :

1€HT/m² soit 1,20€TTC/m² avec un forfait minimum de 150€ HT soit 180 € TTC

Gratuit dans le cadre d'un mandat de vente confié dans un délai de trois mois à compter de la date inscrite sur l'avis de valeur

*Les honoraires d'un mandat de vente sont sauf indication contraire à la charge du ou des vendeurs

*Les honoraires d'un mandat de recherche sont à la charge du ou des acquéreurs

*Le pourcentage des honoraires d'agences est calculé sur le prix de vente affiché (honoraires d'agences inclus)